

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 avril 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 75 - Vœu relatif à la modernisation et l'extension du stade de Roland Garros, suite à la décision en première instance du Tribunal Administratif de Paris d'annuler la délibération, en date des 11 et 12 juillet 2011, par laquelle le Conseil de Paris a autorisé le Maire de Paris à signer une convention avec la Fédération française de tennis.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la décision du Tribunal Administratif de Paris en première instance du 28 février 2013, relative à l'extension du stade de Roland Garros (TA de Paris, 28 février 2013, Association du quartier du Parc des Princes pour la sauvegarde de ses caractéristiques et association Boulogne patrimoine, n° 1200787/7) ;

Considérant les motifs d'annulation de la délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil de Paris le 11 juillet 2012, dont l'un de ceux-ci stipule un défaut d'information des Conseillers de Paris ;

Considérant que cette délibération arrivait au terme d'un long et patient processus de concertation où toutes les sensibilités avaient pu s'exprimer au cours des différentes étapes administratives (commission départementale des sites, commission supérieure des sites ou commission nationale du débat public) ;

Considérant que le «projet alternatif» proposé aujourd'hui par les associations ne peut constituer un contre projet crédible ;

Considérant que la décision du TA de Paris enjoint de procéder à la résiliation de ladite convention sous deux mois entre la Fédération Française de Tennis et la Ville de Paris à compter de la notification du jugement ;

Considérant que la FFT et la Ville de Paris ont décidé d'interjeter appel ;

Considérant que tout retard entraîne des surcoûts rapidement exorbitants pour la FFT ;

Considérant que le projet initial, qui respecte le site historique et prestigieux, propose un geste architectural fort dont le Paris du XXI^e siècle a besoin, participe à l'embellissement du jardin des serres d'Auteuil sans le mettre en danger et permet de pérenniser avec succès le tournoi de Roland Garros dans la capitale ;

Considérant l'enjeu national que représentent les internationaux de France, en termes d'image au niveau international et en termes de retombées économiques pour la capitale ainsi que pour l'ensemble de la Fédération Française de Tennis ;

Considérant le consensus des joueurs du circuit professionnel pour le maintien du tournoi dans la capitale et la concurrence s'exerçant entre les tournois internationaux pour accéder ou se maintenir au statut de Grand Chelem ;

Sur la proposition de Mme Valérie SACHS, M. Yves POZZO di BORGIO et des élus du groupe UDI,

Demande :

Que la Ville de Paris réaffirme son soutien inconditionnel au maintien de Roland Garros à Paris ;

Que la Ville de Paris réaffirme son attachement au projet de la Fédération Française de Tennis ;

Que le Conseil de Paris soit très rapidement saisi de la nouvelle CODP qui confirme cet engagement.